

Au Conseil Communal
de Frangins

Rapport de la commission chargée du préavis 11/90

Concerne: Demande d'un crédit de fr. 9.318.000.-- pour la
construction d'un collège et d'un poste d'attente
type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu
-dit "La Combe - Les Places".

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. M. Bader, R. Bovey, R. Duss (rapporteur), A. Fischer, M. Jeanneret, J-D. Mottier et J. Vuille, s'est réunie à trois reprises, les 5, 13 et 19 juin 1990. M. Jeanneret n'a pu participer qu'à une séance, alors que M. Mottier était excusé pour la séance du 13. Tant à la première qu'à la deuxième séance, M. H. Schwegler, Municipal responsable s'est joint à nous pour nous donner toute information utile, ce dont nous le remercions. Lors de la deuxième séance, la Commission a reçu les architectes responsables du projet, MM. Poncelet et Couvreur, qui ont aimablement répondu à nos questions, après visite des lieux. Le président de la Commission a également contacté M. Ferro, directeur des écoles, pour connaître sa réaction et celle des maîtres sur l'objet proposé. La Commission a également pris connaissance des conclusions de la Commission consultative municipale des bâtiments.

Introduction

Pour mémoire, rappelons que le préavis 11/90 est l'aboutissement des préavis 63/88, à la suite duquel le Conseil Communal octroya un crédit d'étude pour un avant-projet et du préavis 78/89 concernant le solde du crédit d'étude. Depuis, le projet, objet de ce préavis, a subi deux importantes modifications, à savoir:

- le remplacement d'un abri de protection civile par un poste d'attente
- la suppression du parking couvert, qui est laissé à l'appréciation du Conseil Communal.

Analyse des Problèmes

1- Emplacement

Le Conseil Communal s'est déjà prononcé favorablement à deux reprises pour l'achèvement du complexe scolaire de "La Combe", qui concerne plus précisément la troisième étape. Vu l'urgence du projet, la Commission n'a pas jugé opportun de changer d'option et rejette l'idée de concevoir dans l'immédiat un projet aux Morettes. Par contre, la Commission suggère à la Municipalité de préparer un plan à long terme pour assurer une utilisation rationnelle du terrain disponible aux Morettes.

La commission a également pris connaissance des résultats favorables des sondages géotechniques.

Il est à noter également que le bureau d'architecte BAU a étudié l'ensemble des possibilités présentes sur le site de "La Combe". Le projet retenu a l'avantage d'intégrer le collège à la zone village (par le toit à quatre pans couvert de tuiles plates) et d'être avantageux (voir rubrique coûts).

Enfin, l'argument selon lequel le nouveau collège est trop près de la route a retenu notre attention. En fait, des mesures du niveau sonore résultant du trafic ont été effectuées par un bureau spécialisé. Il en ressort que l'emplacement choisi répond pleinement aux normes requises.

2- Besoins et aspect fonctionnel du nouveau collège

Actuellement, l'établissement des grilles scolaires est une opération délicate en raison du manque de locaux. La réforme scolaire a encore aggravé le problème. Il n'est dès lors pas exclu qu'un groupe d'élèves emprunte une salle pendant que la classe titulaire fait de la gymnastique, alors que le chalet Beck a été requis comme salle d'appui. De plus, la distribution des fournitures scolaires est loin d'être aisée. Les problèmes principaux restent:

- la suppression des classes dites "panachées" (1e et 2e, respectivement 3e et 4e ensemble),
- l'absence de locaux adéquats et répondant aux normes cantonales pour l'enseignement des sciences et des travaux pratiques,
- le nombre insuffisant de salles de gymnastique
- l'exiguïté du bureau du directeur et de la salle des maîtres.

Le projet qui vous est présenté résoud tous ces problèmes et a reçu l'accueil favorable du corps enseignant, qui a été consulté. Selon M. Ferro, les nouveaux locaux pourraient suffire jusqu'en 1995 voire 2000, quand bien même il est difficile d'estimer le nombre futur d'élèves. Il est à relever que les degrés de la 1e à la 4e primaire pourront augmenter d'un tiers par rapport aux effectifs actuels, avant que ne se repose le problème des classes "panachées".

La Commission a été impressionnée par la dimension de la salle de science. Cependant, ceci correspond au minimum de surface requis par les nouvelles exigences cantonales.

La salle projetée en attique a pour vocation de se prêter à l'enseignement de la rythmique pour les classes enfantines et les premiers degrés, et de façon transitoire à l'enseignement de la gymnastique. La commune a dû s'engager envers l'Etat à créer ultérieurement une salle de gymnastique conforme aux normes.

3- Parking souterrain

Le projet initial prévoyait la construction d'un abri P.C. qui nous offrait la possibilité de parcage. Cependant, les autorités responsables ont abandonné l'idée d'un abri P.C. en faveur d'un poste d'attente.

La Municipalité a retiré cet élément du préavis principalement pour des raisons de nuisance. Le coût de fr. 19.600 par place reste très compétitif, mais la rentabilisation en louant les places reste illusoire.

L'architecte nous a mentionné que la suppression du parking couvert rendrait l'aménagement du chantier plus facile, mais pourrait retarder quelque peu le début des travaux, l'aval des autorités étant nécessaire. La suppression permettrait également de déplacer le local des engins P.C. et de créer un local de fournitures scolaires au bas de la rampe d'accès, avec éclairage naturel et accès direct à l'ascenseur.

La Commission est consciente du fait qu'on pourrait regretter plus tard la non-réalisation de ces places de parc. Par contre l'accès du parking (dans le virage) est malaisé, et il nous semble peu judicieux de créer un parking près d'une école. Ces raisons ont incité la Commission, à une faible majorité, à renoncer à la construction du parking souterrain. Elle suggère également que la Municipalité étudie de façon globale le problème du parcage dans le centre du village, et en particulier, la limitation du temps de parcage.

4- Aménagements extérieurs, préau et parking

La Commission a vérifié principalement les aspects suivants:

- dimension du préau.

L'Etat requiert un préau additionnel de 550 m². Cette surface est à disposition sur l'emplacement de l'actuel parking.

- parking voitures.

Les enseignants, le personnel de l'administration communale et les usagers des locaux scolaires (hors heures de classe) pourront utiliser le parking privé sis au bas du chemin de la Combe. Les visiteurs de l'administration communale ainsi que les parents d'élèves auront environ 10 places à disposition au bord de la route de la Gare (bord du préau). Ce parking, même conçu en épis, est dangereux vu que les manoeuvres se déroulent sur la rue de la Gare. Cependant, comme des places pour les visiteurs de l'administration communale sont nécessaires et qu'on ne peut empêcher le trafic des parents d'élèves, la Commission suggère de maintenir ces places de parc. Par contre, elle s'oppose vivement à l'utilisation du préau comme parking le soir ou les "week-end".

- parking vélos

L'emplacement de ce dernier n'est pas encore prévu définitivement. Nous recommandons un parking protégé contre la pluie.

- fontaine.

La fontaine sise le long de la rue de la Gare sera déplacée.

5- Problèmes architecturaux et techniques.

L'implantation du nouveau collège requiert la modification du règlement du plan d'extension partiel de "La Combe - Les Places", notamment en ce qui concerne l'alignement (préavis 10/90).

La Commission a profité de la visite des architectes pour aborder quelques problèmes spécifiques:

- salle de rythmique.

----- La Commission craint que la création d'une salle de rythmique en attique ne crée un problème d'acoustique pour les classes d'en dessous. Les architectes, sur recommandation de la Commission municipale des bâtiments, ont consulté un acousticien genevois, qui a rencontré ce problème à plus d'une reprise. Il existe deux systèmes d'isolation pour le plancher de la salle de rythmique qui ménagent à la fois les articulations des élèves et les oreilles des voisins, l'un devant encore faire l'objet de tests approfondis, vu son apparition récente.

La Commission craint également que la ventilation de la salle ne soit pas adéquate et que se crée un "effet de serre". En fait, les architectes ont prévu un verre thermique spécial qui retient 70% de la chaleur du soleil pour la verrière supérieure. La ventilation va apporter de l'air extérieur renouvelé six fois par heure. La possibilité existe d'installer un système de réfrigération d'air qui permet de baisser la température de six degrés, dont le coût est de fr. 40.000. Il est prévu que ce système puisse être connecté sans

peine au cas où la ventilation serait insuffisante. Selon les architectes, l'implantation d'une climatisation n'apporterait pas de meilleurs résultats.

Le trafic des élèves pour accéder à la salle de rythmique n'est pas jugé significatif par la Commission, vu que déjà aujourd'hui les élèves se déplacent pour rejoindre la salle de gymnastique, pour prendre des locaux temporaires, ou se rendre dans des classes spécialisées.

- Hauteur du bâtiment

----- Le bâtiment aura 17,37 m. de hauteur au faite, mais avec la forme du toit, il s'intégrera harmonieusement à la zone village. Il est à noter que la corniche aura la hauteur du collège actuel.

6- Coût

Si le coût total du projet paraît exorbitant, une analyse approfondie prouve le contraire. En effet, grâce à la forme carrée du bâtiment et à la présence d'éléments modulaires préfabriqués, le coût au m³ du collège n'est que de fr. 430.-, contre 550.- en moyenne pour les réalisations récentes.

L'accroissement du coût total par rapport au préavis précédent (78/89) s'explique comme suit (en millions de francs):

	1989	1990	différence
	-----	-----	-----
- devis de base	7.5	9.8	2.3
- supplément poste d'attente au lieu d'abri			0.75
- accroissement des coûts (inflation)			0.45
- accroissement surface travaux manuels			0.1
- inclusion du mobilier			0.9
- inclusion des intérêts intercalaires			0.9
- suppression du parking (prévu en 89)			(-0.8)

- accroissement total			2.3

La Commission suggère à la Municipalité de faire son possible afin de bloquer les coûts au niveau actuel, profitant ainsi de la conjoncture dans le bâtiment.

Il est à noter également que le montant budgété sous frais d'entretien tient compte des frais de conciergerie supplémentaire.

Conclusion

La Commission souhaite que la Municipalité tienne compte des suggestions mentionnées dans l'analyse des problèmes spécifiques, et recommande l'adoption du projet.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FRANGINS

- vu le préavis municipal No 11/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 9.318.000.-- pour la construction d'un collège et d'un poste d'attente type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe-Les Places",
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 11/90 concernant la demande d'un crédit de fr. 9.318.000.-- pour la construction d'un collège et d'un poste d'attente type I sur les parcelles Nos 278 et 281, au lieu-dit "La Combe - Les Places",
- 2/ de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil Communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances, par l'ouverture d'un compte-courant de construction,
- 3/ de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de fr. 211.235.-- par année au titre d'amortissement du bâtiment scolaire, durant 10 ans la somme de fr. 83.000.-- par année au titre d'amortissement du matériel scolaire, et durant 30 ans, la somme de fr. 25.285.-- par année au titre d'amortissement du poste d'attente de la protection civile.
- 4/ de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de fr. 135.000.--, au titre de frais d'entretien des bâtiments.

Fait à Prangins le 19 juin 1990.

M. M. Bader

M. R. Bovey

M. A. Fischer

M. J-D. Mottier

M. J. Vuille

M. R. Duss

Arate
R. Bovey
A. Fischer
J-D. Mottier
J. Vuille
R. Duss